

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANTEPIE

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 15.461 du 20 août 2015, une enquête publique est prescrite sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chantepie pour la réalisation d'un projet d'activités économiques dédié principalement à la restauration et aux loisirs au lieu-dit La Hallerais/Val Blanc, au sud de la commune le long de la route d'Angers (RD 163).

Monsieur Alain BAUDET, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU, Docteur vétérinaire – docteur en écologie, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur suppléante par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité et le registre d'enquête sont mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie principale de Chantepie :

du lundi 14 septembre 2015 au jeudi 15 octobre 2015 inclus

les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h45,
le jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, le samedi de 8h45 à 12h00,
sauf les jours fériés.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Déclaration de projet La Hallerais /Val Blanc emportant mise en compatibilité n°1 du P.L.U. de Chantepie – à l'adresse suivante : Mairie – 44 avenue André Bonnin – CS 67407 – 35574 Chantepie.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie principale de Chantepie – 44 avenue André Bonnin, pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 14 septembre de 8h45 à 11h45,**
- **Vendredi 2 octobre de 9h00 à 12h00,**
- **Jeudi 15 octobre de 15h00 à 18h00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Chantepie (Tél : 02 99 41 42 33).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Chantepie pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Chantepie pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Chantepie.